

## LA JOC ET LA QUESTION DES DISCRIMINATIONS ET DU RACISME DANS LES ANNÉES 1970 EN BELGIQUE LE TÉMOIGNAGE D'ALFONSO ÁLVAREZ LAFUENTE

Julien TONDEUR (historien, CARHOP asbl)

*La crise économique et sociale de la deuxième moitié des années 1970 est propice, en Belgique comme ailleurs en Europe, à l'intensification d'une certaine racialisation des rapports sociaux. Les pratiques administratives et les discours publics d'alors reflètent la pensée d'un État qui considère illégitimes les revendications des immigré.e.s et leurs descendant.e.s à l'obtention de droits égaux. Le monde du travail, lieu par excellence de cristallisation des tensions socio-économiques, n'est pas épargné par les conflits. Des travailleurs et travailleuses immigré.e.s déclenchent des grèves, liées à des questions d'emploi dans les secteurs où la main-d'œuvre étrangère est importante, comme dans l'industrie. Ils et elles dénoncent également la pénibilité de leurs conditions de travail et de vie, ainsi que la difficulté de leurs rapports avec les collègues belges d'une part et la hiérarchie d'autre part. Des travailleurs clandestins entament une grève de la faim à Schaerbeek en 1974, réclamant l'octroi pour toutes et tous les clandestins d'un permis de travail donnant accès à l'ensemble des secteurs ainsi qu'un permis de séjour. Les formes de luttes changent, les revendications et les militant.e.s également.*

*C'est avec ce contexte socio-économique et politique comme cadre que la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) s'investit davantage dans le champ de la lutte contre les discriminations et le racisme, ce dernier étant vu - et vécu - comme une conséquence de ces discriminations. Les militant.e.s immigré.e.s de « deuxième génération » deviennent les fers de lance des combats menés par le mouvement dans les entreprises, les écoles et sur la place publique pour une égalité des droits entre Belges et immigré.e.e.s. Le recours à la méthode « Voir-Juger-Agir » les aide à analyser leur situation et à planifier leurs actions, leur permettant d'être acteurs et actrices du monde qui les entoure. Le témoignage d'Alfonso Álvarez Lafuente, jociste belgo-espagnol et permanent de la JOC de Bruxelles, contemporain de ces événements, donne du relief à cette histoire puisée dans les archives du mouvement.*

HISTOIRE  
DES MOBILISATIONS  
ANTIRACISTES

Revue n° 19,  
Septembre 2022

MOTS - CLÉS

- Discriminations
- Immigration espagnole
- JOC
- Racisme

COMITÉ DE  
LECTURE

Josiane Jacoby  
Claudine Liénard  
Catherine Pinon  
François Welter

CONTACTS

Éditeur responsable :  
François Welter

Coordinateur.trice.s :  
Josiane Jacoby  
josiane.jacoby@carhop.be

Support technique :  
Neil Bouchat  
neil.bouchat@carhop.be

Claudio Koch  
claudio.koch@carhop.be

[www.carhop.be](http://www.carhop.be)

Tél : 067/48.58.61  
02/514.15.30

## DE L'ESPAGNE VERS LA BELGIQUE

Né en 1957 en Galice, région du nord-ouest de l'Espagne située au-dessus du Portugal, face à l'océan Atlantique, Alfonso est âgé de sept ans quand sa famille émigre en Belgique. Le voyage, son père l'entreprend d'abord seul, aux Pays-Bas. Il s'installe ensuite en Belgique, où il est rejoint par sa femme et ses quatre enfants en 1964, après un long périple en train. L'idée des parents est d'y travailler quelques années, d'économiser suffisamment d'argent et de rentrer en Espagne. Finalement, Alfonso passera 26 ans en Belgique.



Départ du premier contingent de travailleurs espagnols en direction de la Belgique, depuis Madrid, 1957 (Archives Fédéchar).

Installés dans un appartement de trois pièces, situé dans le haut de l'avenue de la Victoire, dans la commune de Saint-Gilles à Bruxelles, ils vivent le sort de l'immense majorité des familles immigrées arrivées en Belgique. Le changement de climat et d'alimentation, couplé au fait que le logement est exigu et mal chauffé, à pour conséquence que toute la fratrie tombe malade dès les premiers mois, « on était plein de boutons ».<sup>1</sup> Les enfants commencent l'année scolaire en retard et sans cours de

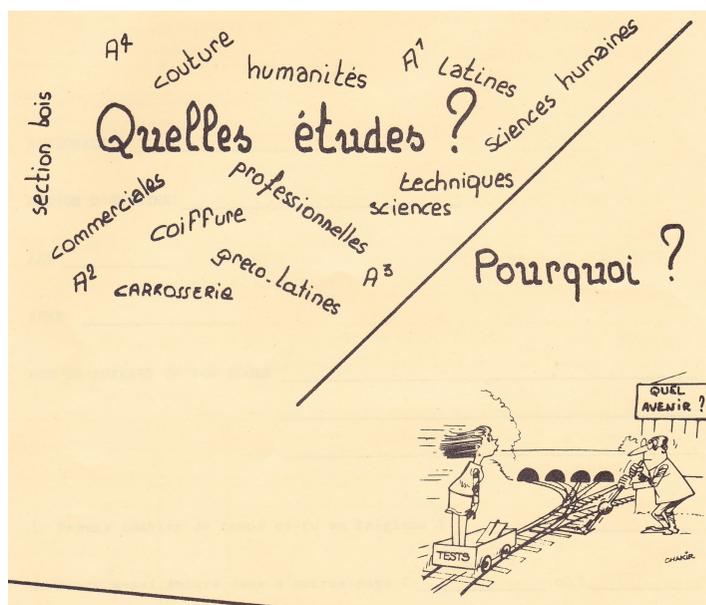
<sup>1</sup> CARHOP, interview d'Alfonso Álvarez Lafuente, réalisée par Julien Tondeur, 14 octobre 2022. Sauf mention contraire, toutes les citations proviennent de cette interview.

français spécifique. Alfonso entre à l'école, « avec cette impression d'être complètement déplacé, incompris ». Après avoir doublé sa deuxième primaire à cause de la barrière de la langue, Alfonso ne rencontre plus de problème de compréhension à l'école. Mais l'expérience du déracinement est traumatique. Passer d'une vie de village à celle d'une grande ville n'aide pas. À l'école comme ailleurs, il ressent parfois du racisme. « Certains professeurs, certains élèves, pas tous. Particulièrement un élève qui était un espagnol, était très raciste envers nous ». En 1971, après une tentative avortée de retour en Espagne, qui aura duré un an, la famille revient s'installer à Bruxelles. Suite à ce retour manqué à Barcelone, Alfonso a maintenant deux ans de retard sur ses études. Ses parents souhaitent qu'il suive une formation professionnelle courte, il s'inscrit dans un établissement technique et professionnel à Saint-Gilles, rue Louis Coenen. C'est lors de ses études qu'il fait une rencontre qui va influencer de manière fondamentale la suite de son parcours.

## RENCONTRE AVEC LA JOC ET LES ENQUÊTES

Lors de son inscription, Alfonso doit passer un test organisé par le Centre Psycho-Médico-Social (PMS). Malgré son souhait de suivre une formation technique, appelée à cette époque filière technique « A3 », qui ouvre plus de possibilités et qui est réputée pour avoir un meilleur niveau, il est, à la suite du test, orienté vers la filière professionnelle « A4 ». La raison invoquée par le personnel du centre PMS pour justifier cette décision est qu'Alfonso présente des difficultés en français. Alfonso vit cette décision comme une injustice, car, précise-t-il, « j'avais commis deux fautes d'orthographe, dans une dictée qui faisait une page. À treize ou quatorze ans, c'était plutôt une excuse [de la part du centre PMS] ». Malgré la déception de leur fils, ses parents accordent leur confiance à cette procédure « c'est un test officiel, disent-ils, ça a l'air sérieux, ce sont des psychologues, des experts en formations ». Alfonso entame alors son parcours dans la filière professionnelle, en mécanique.

En 1973 et 1974, une enquête menée par des jeunes de la JOC est réalisée dans son établissement, ainsi que dans différents établissements de formation professionnelle du pays et en Europe, sur la thématique des immigré.e.s de deuxième génération. Intéressé, Alfonso y participe et commence à fréquenter ce groupe de jeunes. Ensemble, les jeunes analysent les résultats. Le constat est sans appel et les choque profondément, car dans l'ensemble des pays où la JOC réalise son enquête, les enfants d'immigré.e.s sont systématiquement orienté.e.s vers la formation professionnelle.<sup>2</sup> En Belgique, les filles se retrouvent surtout « en



Page de couverture d'une brochure éditée par la JOC espagnole, s.l., s.d. (CARHOP, fonds JOC Nationale, JOC immigrée).

<sup>2</sup> Ces enquêtes sur la question de la « Deuxième génération » continuent tout au long des années 1970. CARHOP, fonds JOC Nationale, JOC espagnole, Résultats des enquêtes : 2<sup>ème</sup> génération, Bruxelles, mars 1977.

coupe et couture, et les garçons en mécanique par exemple ». Pourtant, les machines-outils utilisées en atelier sont déclassées et n'ont presque plus d'utilité en industrie explique Alfonso, quant aux études de couture, « l'industrie textile commençait à disparaître, ce qui en restait était complètement mécanisé, donc on n'avait pas besoin de couturières ». Le petit groupe JOC dans lequel Alfonso est entré se rend compte que ces études ne conduisent à aucune qualification professionnelle, ce sont des « filières parkings ». « On commence à se demander pourquoi ? C'est peut-être parce qu'on est immigrés justement ».

Ce type de constats, la JOC y est déjà confrontée une dizaine d'années plus tôt, lors d'une grande enquête sur la formation professionnelle et le travail, lancée sur l'impulsion de son Deuxième Conseil International, qui a lieu à Rio de Janeiro en novembre 1961. La partie de cette enquête qui concerne l'immigration est diffusée à 2 000 exemplaires en Belgique, pour environ 300 questionnaires en retour. À partir des résultats, la JOC publie vers 1964 ou 1965 un document de synthèse qui inclut des constatations et des revendications sur des questions aussi diverses que l'accueil, le logement, le permis de travail, la carte d'identité, la vie professionnelle, l'enseignement et la participation à la vie en société.<sup>3</sup> La JOC y perçoit déjà que les jeunes immigré.e.s rencontrent des difficultés particulières à l'école, notamment suite à des problèmes de compréhension de la langue, et que beaucoup redoublent ou sont dirigé.e.s vers des filières techniques et professionnelles. Le mouvement recommande alors que soient instituées, dans les écoles où un certain nombre d'immigré.e.s sont présent.es, des classes spéciales qui pratiquent un apprentissage progressif et un renforcement des cours de langue. Par ailleurs, la JOC demande également que l'orientation professionnelle soit « exercée en toute objectivité, dans le seul intérêt des jeunes et complètement à l'abri de toute pression extérieure venant des instances scolaires, des services de placement, des pouvoirs publics ou des organisations sociales et économiques ».<sup>4</sup>

Si une dizaine d'années sépare ces deux enquêtes, leurs conclusions tendent à démontrer que la situation n'évolue pas positivement entre 1964 et 1974 pour les jeunes étudiant.e.s d'origine immigrée en Belgique. Cette stagnation présente un terrain de militance propice pour la JOC, notamment les sections de la JOC immigrée, italiennes, espagnoles et portugaises, qui émergent ou prennent de l'importance au tournant des années 1960-1970. L'enquête sur la formation professionnelle et le travail, lancée au Conseil de Rio, joue à ce titre un rôle de catalyseur, car elle favorise la structuration des sections immigrées qui affinent leurs constats et revendications. Dans la foulée, pour l'année 1964, les permanent.e.s jocistes d'origine immigrée décident, après une réunion spéciale, d'articuler leur action annuelle autour de quelques points principaux que sont : l'information « de l'opinion publique sur le rôle que jouent les travailleurs immigrés en Belgique »<sup>5</sup> ; le repérage systématique et la dénonciation aux autorités des propriétaires qui ne louent pas leurs biens aux immigré.e.s ; le repérage des entreprises qui refusent « catégoriquement d'embaucher de la main d'œuvre étrangère » ; l'information

---

<sup>3</sup> CARHOP, fonds JOC Nationale, JOC immigrée, « Synthèse nationale et résolutions de l'enquête sur la formation professionnelle et le travail », s.d., s.l.

<sup>4</sup> CARHOP, fonds JOC Nationale, JOC immigrée, dos Résultats enquête travail et suite pour les immigrés, « Synthèse nationale et résolutions de l'enquête sur la formation professionnelle et le travail », s.d., s.l.

<sup>5</sup> Pour cette citation ainsi que toutes celles de ce paragraphe, CARHOP, fonds JOC Nationale, JOC immigrée, dos. Résultats enquête travail et suite pour les immigrés, « Action avec les immigrés », 11 juillet 1964.

des immigré.e.s sur les démarches à effectuer pour obtenir des papiers d'identité et un permis de travail, ainsi que sur les conditions de naturalisation ; et enfin, d'enclencher les démarches à tous les niveaux de pouvoirs pour obtenir la création de « Conseils consultatifs d'immigrés ». Afin de favoriser l'aboutissement de ce programme ainsi que pour mener toute action suggérée par les travailleurs et travailleuses immigré.e.s eux-mêmes, proposition est faite de créer, « dans les fédérations qui comptent un grand nombre de travailleurs migrants, une commission fédérale d'Immigrés ».

La JOC, ces informations le démontrent, évolue tant sur le fond que sur la forme. À partir de la fin des années 1960, elle traverse toutefois une période d'instabilité qui accentue et accélère sa mutation, influençant ses méthodes et modes d'action.

## LA MUTATION DE LA JOC

Depuis le décès de son fondateur Joseph Cardijn en 1967, la JOC connaît des bouleversements. Après mai 1968, la jeunesse se politise, elle revendique plus de libertés, à tous les niveaux. En 1969, des militant.e.s et des permanent.e.s jocistes sont réprimés, emprisonnés et torturés au Brésil par la dictature militaire, qui se revendique pourtant « chrétienne ».<sup>6</sup> Une manifestation est organisée en juin devant l'ambassade du Brésil à Bruxelles. Elle est interdite et sévèrement réprimée par la police. Pour nombre de militant.e.s, il s'agit là d'un baptême politique.<sup>7</sup>

Quelques mois plus tard, s'ouvre à Beyrouth le quatrième Conseil mondial de la JOC internationale (JOCI), au cours duquel la prise de conscience de l'importance des enjeux politiques se précise. Sous l'impulsion des responsables d'Amérique latine et d'Asie, un approfondissement de l'analyse socio-économique de la JOC est mobilisé dans le but d'expliquer le sort de la jeunesse travailleuse.<sup>8</sup> Certains responsables de la JOC wallonne œuvrent alors afin de faire pénétrer les préoccupations de la JOCI sur le territoire belge. C'est à cette période que la branche immigrée de la JOC acquiert une plus grande autonomie par rapport au Bureau national du mouvement, notamment suite à l'influence de deux permanents d'origine italienne. « C'est en effet parmi les immigrés, italiens mais aussi espagnols, que le langage radical de la JOC internationale trouve le plus d'écho. Le caractère ouvrier de la JOC est mis en avant et les compromissions de l'Église sont dénoncées »<sup>9</sup>, elle dont les dirigeants à Rome étaient restés muets devant la situation au Brésil, malgré l'intervention d'une délégation de la JOC au Vatican. Les responsables du mouvement en Belgique estiment en conséquence qu'ils ne peuvent pas se reposer sur les dirigeants ecclésiastiques, puisque l'Église ne soutient pas la lutte d'émancipation des jeunes travailleurs. Le but assigné au mouvement se transforme également. Il ne s'agit plus dorénavant de conquérir le cœur de la jeunesse travailleuse pour le compte du Christ, mais il importe

---

<sup>6</sup> COENEN M.T., notice biographique d'Epis Fabrizio, Dictionnaire Biographique du Mouvement Ouvrier en Belgique, <https://maitron.fr/spip.php?article220595>, page consultée le 14 octobre 2022.

<sup>7</sup> DENIS P., « La JOC depuis 1970, histoire d'une mutation », *La Revue Nouvelle*, Bruxelles, n° 84, 1986, p. 516.

<sup>8</sup> Les informations de ce chapitre proviennent, sauf mention contraire, de : Interview de Luc ROUSSEL, La JOC et son identité, CARHOP asbl, 2013, <https://www.youtube.com/watch?v=MIQKjEb-rCc>.

<sup>9</sup> DENIS P., « La JOC... », p. 516-517.

avant tout, selon le permanent jociste Mario Gotto de « développer la lutte des classes en vue de la prise de pouvoir, pour construire une société sans classes ». <sup>10</sup>

Les conclusions du conseil de Beyrouth percolent dans les mouvements nationaux au début des années 1970 et, en Belgique, cela se cristallise lors du Conseil de la JOC-JOCF à Namur, aux mois de juillet-août 1973. Lors de ce Conseil commun aux filles (JOCF) et garçons (JOC), ce qui n'est pas une habitude du mouvement, la décision est prise de travailler dorénavant par catégories : militant.e.s en entreprises, travailleurs et travailleuses immigré.e.s, apprenti.e.s et étudiant.e.s. Suite à cette décision, en lieu et place des commissions nationales, on retrouve des commissions par catégories.

Ce changement induit une certaine acuité dans l'analyse, car celle-ci s'en trouve précisée et plus directe, puisque issue des questions posées principalement par les jeunes immigré.e.s sur leur situation propre. La JOC est alors composée de fédérations belges et immigrées, mais le mouvement national est impulsé par les actions et réflexions des fédérations immigrées, qui sont à cette époque plus fortes, plus dynamiques que les fédérations belges. Par ailleurs, l'immigration espagnole ayant été composée, pour partie, d'opposant.e.s au franquisme, de communistes, d'anarchistes, de socialistes, de trotskystes, de chrétiens progressistes, elle possède parfois une tradition de lutte et un anti-franquisme ancré. <sup>11</sup> La fédération de JOC espagnole détient par ailleurs la particularité d'avoir été fondée par des membres envoyé.e.s directement par la JOC d'Espagne explique Alfonso, afin d'accompagner la première vague d'émigration vers l'Europe, principalement « de jeunes filles qui allaient travailler comme employées domestiques. Et donc, la JOC d'Espagne avait envoyé des gens qui étaient déjà formés, pour organiser les employées domestiques en Belgique, en France, dans d'autres pays ». Ce phénomène s'explique également par la volonté de l'Église espagnole d'encadrer les émigrant.e.s. Vers le milieu des années 1950, une Commission épiscopale des migrations est mise sur pieds et chargée de leur apporter une assistance spirituelle, rendant obligatoire la présence de « prêtres des émigrants ». <sup>12</sup>

## LA JOC IMMIGRÉE, LE « VOIR-JUGER-AGIR » ET LA QUESTION DU RACISME

Pour beaucoup de jeunes immigré.e.s de la deuxième génération, la prise de contact avec la JOC s'effectue au travail ou à l'école. Elle leur permet, grâce aux enquêtes et aux groupes de base, d'analyser leur situation personnelle tout en la reliant au destin de milliers d'autres jeunes comme eux. L'injustice qui transparait des résultats des enquêtes résonne avec leur vécu, celui de leur famille. Les groupes de JOC espagnole qu'Alfonso fréquente, ainsi que d'autres, s'interrogent sur la place des immigré.e.s en Belgique et dans leurs pays d'origine, sur les discriminations qu'ils constatent.

---

<sup>10</sup> WYNANTS P., « De l'Action catholique spécialisée à l'utopie politique. Le changement de cap de la JOC francophone (1969-1974) », *Cahiers d'histoire du temps présent*, n° 11, 2003, p. 102.

<sup>11</sup> SANCHEZ M.J., « Les Espagnols en Belgique au XX<sup>e</sup> siècle », MORELLI A., (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Couleur livres, Bruxelles, 2004, p. 279-296.

<sup>12</sup> FERNÁNDEZ VICENTE M.J., « Émigrer sous Franco. Politiques publiques et stratégies individuelles dans l'émigration espagnole vers la France (1945-1965) », *Exils et migrations ibériques au XX<sup>e</sup> siècle*, n° 2, *Espagnols et Portugais en France au XX<sup>e</sup> siècle. Travail et politiques migratoires*, 2006, p. 160, <https://doi.org/10.3406/emixx.2006.1084>, page consultée le 10 octobre 2022.

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Trouves-tu tout ça normal ? <b>OUI</b> - NON</li> <li>● Crois-tu que l'on pourrait changer quelque chose, belges et immigrés ensemble ? OUI - <del>NON</del></li> <li>● Que proposes-tu que l'on fasse ensemble ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Crees tu eso normal ? SI - NO</li> <li>● Crees tu que los belgas y los emigrantes podemos cambiar algo juntos ? SI - NO</li> <li>● Que propones tu que ha gamos ?</li> </ul>
---	---

*Ensemble, nous pouvons arriver à faire et changer tout. De mode de vie, enfin la société entière nous devons lutter. Changer jusqu'à les mentalités des structures dans l'univers, les écoles, la vie. Créer une nouvelle société.*

---

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Serais-tu d'accord de partager ton avis et de t'unir à d'autres jeunes, belges et immigrés, pour faire quelque chose ? <i>oui</i></li> <li>● Estas tu de acuerdo en compartir tu manere de ver, y unirte con los otros jovenes, belgas y inmigrantes y hacer alguns cosa juntos ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Si oui : Rendez-vous le ..... Heure ..... Lieu de rencontre .....</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Se si : Rendez-vous el dias ..... Ahora ..... Sito de encuentro .....</li> </ul>
---	---	---

Ed. resp. : S.G. JOC-JOCF - Boulevard du Midi, 53 - 1000 Bruxelles

## Les Immigrés ont-ils droit

- ▶ A la liberté ?
- ▶ Au respect ?
- ▶ A la dignité ?
- ▶ A la sécurité ?
- ▶ A l'égalité ?
- ▶ A l'expression ?
- ▶ A la promotion ?
- ▶ A la participation ?

### COMBIEN SONT-ILS ?

En Europe	694,447	La, où tu vis
5.580.000	En Belgique	?

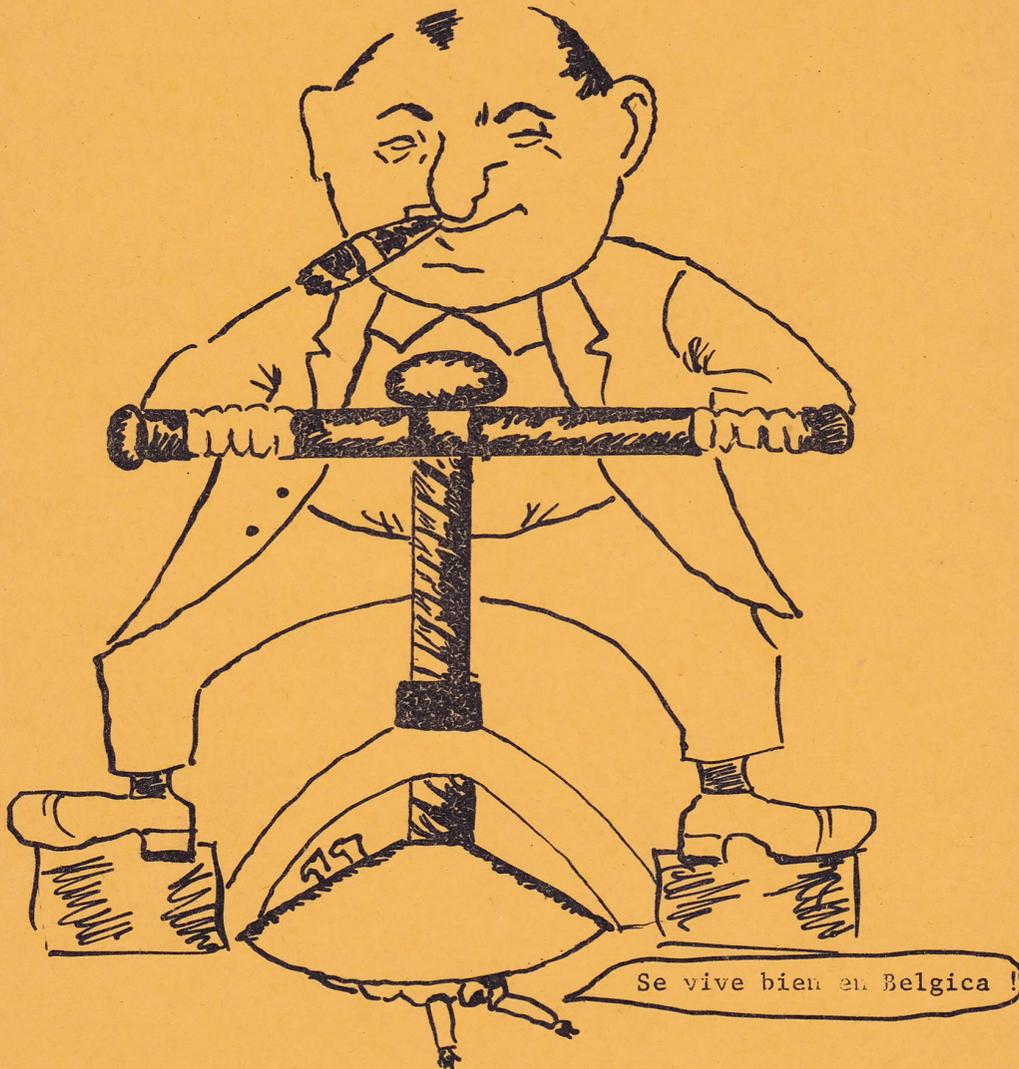
. . . . . **A TON AVIS** . . . . . ➔

Enquête deuxième génération, brochure éditée par la JOC espagnole, s.l., s.d. (CARHOP, fonds JOC Nationale, JOC immigrée).

Avec comme guide de conduite la méthode jociste du « Voir-Juger-Agir », les groupes partent des enquêtes pour développer ensuite leur analyse et leurs actions, du plus petit au plus grand échelon : « on ne concevait pas une action nationale sans une action locale, ou une action européenne sans une action nationale et locale ». Ces jeunes remontent le fil de leur histoire et questionnent les raisons qu'y ont poussé leurs parents à émigrer. Ils éditent des brochures comme support de réflexion pour les groupes de base, qui réunissent des jeunes espagnols de la deuxième génération. « ¿ Quiennes Somos. Por qué estamos en Bélgica ? » (Qui sommes-nous. Pourquoi sommes-nous en Belgique ?). « Quand nous retournons en Espagne, nous sommes les étrangers », « En Belgique, nous sommes les espagnols ». <sup>13</sup>

<sup>13</sup> CARHOP, fonds JOC Nationale, JOC immigrée, *Quiennes Somos. Por que estamos en Belgica ?*, brochure éditée par la JOC-JOCF, Bruxelles, s.d.

QUIENES SOMOS  
Por qué estamos en Belgica



- \* Cuando volvemos a España somos "extranjeros".
- \* En Belgica somos "los españoles".

Precio: 10 FB

¿ Quienes Somos. Por que estamos en Belgica ?, flyers édité par la JOC-JOCF, Bruxelles, s.d. (CARHOP, fonds JOC Nationale, JOC immigrée).

Les JOC invitent des intervenant.e.s qui sollicitent des approches sociologiques afin de les aider à comprendre leur situation de migrant.e.s. Les jeunes se rendent compte que leur pays, l'Espagne, a facilité leur émigration, puisqu'un accord bilatéral est signé avec la Belgique en novembre 1956 et qu'un Institut de l'émigration espagnole (IEE) est fondé la même année, par le régime franquiste, dans le but d'encourager les départs vers l'Amérique latine et l'Europe.

La dictature de Franco, explique Alfonso, « avait conduit à une économie qui était assez fermée sur elle-même. À un certain moment, il n’y avait pas de travail pour tout le monde, car le marché stagnait. Donc l’émigration était intéressante pour l’Espagne en tant que pays, car ça permettait de soulager la pression sociale, il y avait moins de chômage, etc. Et en même temps, on envoyait les devises en Espagne, on envoyait des francs belges, ce qui était très intéressant pour l’économie espagnole ». Du côté belge, l’immigration représente une main-d’œuvre nécessaire afin d’effectuer les métiers que les travailleurs et travailleuses belges désertent, comme celui de mineur, de domestique, etc. « L’immigration était une main-d’œuvre bon marché, c’est ça aussi qu’on a compris », continue Alfonso, « Pourquoi nos mères font des ménages dans les maisons des quartiers riches de Bruxelles ? Pourquoi nos parents travaillent dans des usines où la plupart des travailleurs non-qualifiés sont des immigrés ? Ou dans la construction, dans les mines, etc. C’est parce qu’en fait, ça arrange bien les entreprises belges, parce que comme cela, on [les travailleurs et travailleuses étrangers] est moins informés, on ne connaît pas nos droits, on est moins revendicatifs, etc. ».

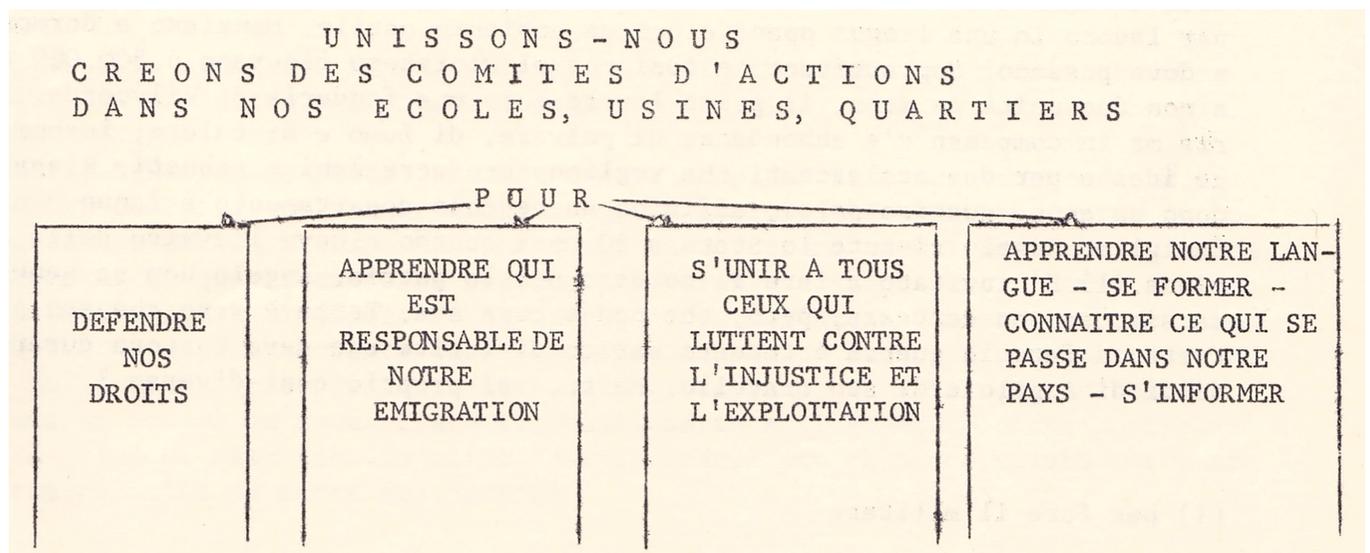
À travers leurs brochures et publications, on comprend que les différentes JOC immigrées, qu’elles soient espagnoles ou italiennes par exemple, perçoivent la migration comme une nécessité fondamentale

pour la viabilité du système économique capitaliste. Et, suivant cette analyse, c’est ce système capitaliste qui est responsable du racisme : « pour nous, le racisme était une conséquence d’un système qui finalement favorise les intérêts des puissants, des classes sociales les plus puissantes, des pays les plus développés ». Ce qui transparait des brochures de la JOC espagnole des années 1970, c’est l’idée que l’immigration arrange surtout le patronat, qui y voit une opportunité précieuse de casser la solidarité entre travailleurs et travailleuses et donc de déforcer les mouvements syndicaux, tout en tirant les salaires vers le bas. Les JOC constatent que l’immigration est un phénomène structurel, qui arrange d’une certaine manière l’immigré.e, qui n’a cependant pas le choix, mais qui arrange surtout le pays d’origine et le pays d’accueil. Donc poursuit Alfonso, « le racisme, pour nous, c’est une conséquence de ce système, qui à la base est injuste. (...) car personne ne devrait immigrer dans une société idéale. C’est une expérience très traumatisante, dure, difficile, qui ne devrait pas exister ».



Cette couverture illustre bien le message de la JOC : Le fascisme, l’émigration et la répression à l’usine sont autant d’armes aux mains du patronat (CARHOP, fonds JOC Nationale, JOC immigrée, *Gioventu Operaia*, n° 2, avril 1973).

Cette analyse qui conclut à la particularité de leur situation par rapport au reste du mouvement ouvrier amène les travailleurs et travailleuses immigré.e.s de la JOC à prendre conscience au début des années 1970 qu'ils doivent agir différemment, ainsi que semble le prouver cet extrait de la brochure *Gioventu Operaia*, destinée aux immigré.e.s d'origine italienne : « nous croyons qu'il faut que les immigrés s'organisent entre eux pour défendre leurs droits. Jusqu'à maintenant, on nous a toujours fait participer aux luttes ouvrières sans tenir compte de nos situations spécifiques. Notre lutte doit être solidaire de celle de notre pays d'origine et il faut qu'elle réponde à la situation de sous-développement de celui-ci ». <sup>14</sup> Les JOC immigrées se concentrent dorénavant principalement sur des luttes déclenchées par ou pour des immigré.e.s en Belgique. C'est le cas dès 1974 avec le combat pour la régularisation des travailleurs et travailleuses « clandestins », comme ils sont appelés alors.



*Gioventu Operaia*, n° 1, février 1973 (CARHOP, fonds JOC Nationale, JOC immigrée).

## LA CIRCULAIRE CALIFICE, MOBILISATION POUR LA RÉGULARISATION DES CLANDESTIN.ES

La situation des personnes issues de l'immigration ne s'améliore pas en Belgique dans la deuxième moitié des années 1970 et durant la décennie 1980. La crise économique et de l'emploi modifie la position sociale des migrant.e.s, « les plus jeunes se retrouvant parfois même dans une position sociale inférieure à celle des parents ». <sup>15</sup> En 1974, en raison de cette crise économique naissante, le nombre de chômeurs et de chômeuses dépasse le nombre symbolique des 100 000 personnes. Le gouvernement belge de Leo Tindemans II (chrétien-libéral) <sup>16</sup>, décide l'arrêt total de l'immigration de la main-d'œuvre non-qualifiée en provenance des États non membres de la Communauté économique

<sup>14</sup> CARHOP, fonds JOC Nationale, JOC immigrée, *Gioventu Operaia* (Foglio di collegamento dei gruppi J.O.C immigrati e universita operaia), n° 1, février 1973, p. 12.

<sup>15</sup> OUALI N., « Emploi : de la discrimination à l'égalité de traitement ? », *La Belgique et ses immigrés. Les politiques manquées*, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 1997, p. 147-148.

<sup>16</sup> Gouvernement en place du 11 juin 1974 au 4 mars 1977.

européenne (CEE).<sup>17</sup> Cette décision provoque l'arrêt officiel de l'immigration dans le pays. Dès lors, « si la présence de l'immigration n'est pas clairement contestée, sa stabilisation n'est toutefois pas immédiatement admise ».<sup>18</sup> La circulaire connue sous l'appellation de « circulaire Califice », du nom du ministre de l'Emploi et du travail de l'époque, Alfred Califice (démocrate-chrétien), qui prend effet le 1<sup>er</sup> août 1974, doit pourtant permettre la régularisation des travailleurs et travailleuses « clandestins ». Possibilité est laissée jusqu'au 19 août pour introduire un dossier de régularisation.<sup>19</sup>

Mais pour la JOC, il s'agit là d'une fausse campagne de régularisation, et ce pour diverses raisons. La première d'entre elles est symbolisée par la période au cours de laquelle cette circulaire est promulguée, car ce sont les vacances, en plein mois d'août. Le pays tourne encore au ralenti, et des travailleurs et travailleuses clandestins peuvent ne pas être présents dans le pays. Ensuite, le délai pour remettre un dossier de régularisation est extrêmement court, du 1<sup>er</sup> au 19 août. Enfin, les critères sont jugés impossibles à remplir, car les dossiers doivent contenir : la preuve que les personnes concernées vivent dans le pays depuis le 1<sup>er</sup> avril 1974 ; celles et ceux qui possèdent déjà un travail doivent fournir un contrat de travail et un certificat médical ; celles et ceux qui n'en possèdent pas doivent trouver un employeur et signer un contrat grâce au concours de l'Office national de l'emploi (ONEm).<sup>20</sup>

La JOC, et ses groupes de jeunes d'origine immigrée particulièrement, se mobilisent immédiatement contre cette décision. Elle revendique quelques éléments principaux : la régularisation des travailleurs et travailleuses clandestins sans conditions, le permis « A » pour tous les immigrés<sup>21</sup>, la dissolution de la police spéciale des étrangers et la fin des contingentements, qui régulent les entrées sur le territoire et les limitent à des profils bien spécifiques. Les militant.e.s de la JOC impriment et diffusent des dossiers spéciaux sur l'immigration, tentant d'informer le plus grand nombre, et participent activement à la mobilisation qui inclut également les syndicats, à savoir la FGTB et la CSC. Ils s'engagent dans la plateforme de lutte pour la régularisation de tous les clandestins, qui organise une pétition, et récoltent des milliers de signatures. Des numéros spéciaux de *Juventud Obrera* et de *Gioventu Operaia*, les revues de la JOC à destination des hispanophones et italoophones, expliquent la situation, réalisent un récapitulatif sur l'immigration en Belgique et posent les revendications principales du mouvement sur cette question.<sup>22</sup>



*Juventud Obrera*, n° 8, octobre 1974 (CARHOP, fonds JOC Nationale, JOC immigrée).

<sup>17</sup> KHOIJINIAN M., « Du travailleur au clandestin. La politique de l'emploi et l'immigration de travail dans la Belgique de la fin des Trente Glorieuses (1965-1974) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 97, fasc. 2, 2019, p. 522.

<sup>18</sup> OUALI N., « Emploi... », p. 148.

<sup>19</sup> KHOIJINIAN M., « Du travailleur... », p. 569.

<sup>20</sup> CARHOP, fonds JOC Nationale, JOC immigrée, « *Gioventu Operaia* », octobre 1974.

<sup>21</sup> Contrairement au permis « B », le permis de travail « A » donne accès à tous les secteurs non protégés.

<sup>22</sup> CARHOP, fonds JOC Nationale, *Juventud Obrera* et *Gioventu Operaia*, octobre 1974.

Grâce à cette mobilisation et à la pression constante exercée sur le ministère de l'Emploi et du travail tout au long de la procédure, notamment des manifestations devant les sièges de l'ONEm de Bruxelles, Hasselt et Anvers, trois prolongations successives d'un mois du délai pour la recherche d'un emploi sont obtenues et les critères sont également assouplis.<sup>23</sup> Des groupes JOC se forment un peu partout en Wallonie, et vers la mi-novembre, plus de 100 jeunes travailleurs et travailleuses déclenchent une grève de la faim pendant deux jours. Dans sa brochure à destination des immigré.e.s d'origine italienne, la JOC écrit que, « sous la pression des grèves de la faim et de toutes les actions menées auprès des ministres, des organisations syndicales et des personnes influentes, nous avons obtenu la prolongation jusqu'au 31 janvier pour les 800 inscrits à l'ONEm qui n'avaient pas trouvé de travail au 31 novembre ».<sup>24</sup> En tout, « 7 470 clandestins (dont 3 447 en province de Brabant, 2 720 en Flandre et 1 303 en Wallonie) seront finalement régularisés »<sup>25</sup> durant ce que la mémoire collective retient sous le nom « d'opération Bidaka », qui signifie « Une minute s'il vous plaît » en turc, et qui consiste en un accompagnement des clandestin.e.s pour présenter leur dossier de régularisation.

Les jeunes JOC jugent finalement dans *Gioventu Operaia* que la plus grande victoire de cette mobilisation, « c'est d'abord la solidarité ouvrière qui s'est créée et la prise de conscience qui s'est faite sur le problème immigré. Ceci pour ceux qui ont participé à l'action, mais aussi pour les milliers de visiteurs qui sont venus nous apporter leur soutien ».<sup>26</sup>

## CONCLUSION

Le changement de cap qui s'opère au niveau mondial lors des différents Conseils internationaux de la JOC, influencés par les luttes et revendications sud-américaines et asiatiques, percole et impacte la JOC en Belgique, particulièrement à partir de 1969. Au tournant de la fin des années 1960 et du début des années 1970, les jeunes d'origine immigrée s'organisent dans la JOC. Ils prennent conscience de la spécificité de leur situation, de la double domination, capitaliste et raciste, qui s'applique à leur parcours, même s'ils ne la nomment alors pas encore comme cela. Cette discrimination les incite à s'organiser entre eux et à affirmer leurs revendications spécifiques, tout en inscrivant leurs luttes dans celles du mouvement ouvrier. Pour la JOC, c'est le système capitaliste qui est responsable du racisme dont sont victimes les travailleurs et travailleuses immigré.e.s, et ce racisme sert les intérêts du patronat. En se mobilisant sur des objectifs tels que la régularisation de tous les clandestins lors de « l'opération Bidaka » en 1974, la JOC démontre qu'elle prend conscience de l'importance de lutter contre les discriminations dont sont victimes les immigré.e.s en Belgique. Le mouvement inscrit progressivement son combat dans une perspective d'égalité des droits politiques entre immigré.e.s et belges, afin de contrer le racisme et d'unifier les luttes des travailleurs et travailleuses, quelles que soient leurs origines. Ce sera la revendication de la plateforme « Objectif 82 », qui milite pour le droit de vote de tous et toutes aux élections communales de 1982.

<sup>23</sup> KHOIJINIAN M., *Le rôle des organisations syndicales dans la régularisation des clandestins de 1974-1975*, [http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/en\\_ligne\\_analyse2014\\_le\\_role\\_des\\_organisations\\_syndicales\\_dans\\_regularisation\\_clandestins.pdf](http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/en_ligne_analyse2014_le_role_des_organisations_syndicales_dans_regularisation_clandestins.pdf), 2014, p. 8.

<sup>24</sup> CARHOP, fonds JOC Nationale, *Gioventu Operaia*, février 1975, n° 9, p. 3.

<sup>25</sup> KHOIJINIAN M., « Du travailleur... », p. 569-570.

<sup>26</sup> CARHOP, fonds JOC Nationale, *Gioventu Operaia*, février 1975, n° 9, p. 3.

## POUR CITER CET ARTICLE

TONDEUR J., « La JOC et la question des discriminations et du racisme dans les années 1970 en Belgique  
Le témoignage d'Alfonso Álvarez Lafuente », *Dynamiques. Histoire sociale en revue*, n° 19 : Histoire  
des mobilisations antiracistes, septembre 2022, mis en ligne le 4 novembre 2022, [www.carhop.be](http://www.carhop.be).